

\*Identité provisoire

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Sur le projet de PLU arrêté de Montagnole

**du 5 mai 2017 au 6 juin 2017 inclus**

Par arrêté N°2017-063A du 3 avril 2017, le président de Chambéry métropole – Cœur des Bauges (CMCB) (73000) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de Montagnole.

Toute information concernant le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Montagnole pourra être obtenue auprès de M. le Président de Chambéry métropole-Cœur des Bauges - 106, allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex.

Après examen au cas par cas, la Mission régionale d'autorité environnementale a décidé le 15 septembre 2016 que le projet de PLU arrêté de Montagnole n'était pas soumis à évaluation environnementale (décision insérée dans le dossier d'enquête publique). Les informations environnementales se rapportant au projet de PLU arrêté sont comprises dans les pièces du dossier mis à l'enquête.

**Les pièces du projet de PLU arrêté de Montagnole ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés du 5 mai 2017 au 6 juin 2017 inclus (33 jours), aux jours et heures d'ouverture habituels :**

- à la mairie de Montagnole (2, place de la Mairie - 73000 Montagnole)
- au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges (106, allée des Blachères – 73026 Chambéry)

Les informations relatives à l'enquête et les pièces du dossier pourront être consultées et téléchargées sur le site internet de CMCB : <http://www.chambery-bauges-metropole.fr>.

Enfin, le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique à la mairie de Montagnole (2, place de la Mairie - 73000 Montagnole) aux jours et heures d'ouverture habituels.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête prévus à cet effet ou les adresser, par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur à CMCB, 106, allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex, ainsi que par courriel à [plui@chambery-bauges-metropole.fr](mailto:plui@chambery-bauges-metropole.fr) en spécifiant l'objet : Enquête publique PLU de Montagnole.

M. André PENET, Lt Colonel en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

**Il recevra les observations faites sur le projet de PLU arrêté de Montagnole dans les lieux aux jours et heures suivants :**

- Le vendredi 5 mai de 8h30 à 12h à la mairie de Montagnole
- Le vendredi 5 mai de 13h30 à 17h au siège de Chambéry métropole-Cœur des Bauges (CMCB)
- Le samedi 13 mai de 8h30 à 12h à la mairie de Montagnole
- Le jeudi 18 mai de 8h30 à 12h à la mairie de Montagnole
- Le mardi 6 juin de 14h à 17h à la mairie de Montagnole

Le commissaire enquêteur transmettra au président de CMCB son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois suivant la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an en mairie de Montagnole, au siège et sur le site internet de CMCB. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU arrêté, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de CMCB.